



Solde du tout compte non versé ainsi que le certificat de travail

Par **adrien3909**, le **17/03/2012** à **00:54**

Bonjour,
Pour suivre mon épouse, fonctionnaire, mutée j'ai démission de mon travail. J'ai effectué mon préavis.
Mon ex-patron ne ma toujours pas versé mon dernier mois de travail et mes congés payés (prétextant une lenteur du comptable).
Il ne m'a pas donné, pour les mêmes causes, mes papiers ASSEDIC et certificat de travail. J'ai quitté l'entreprise le 29 février au soir et suis repassé le voir le 4 mars.
Que dois-je faire pour le contraindre à me verser mon dû et me fournir mes papiers.
Merci de votre aide
Adrien

Par **pat76**, le **17/03/2012** à **16:16**

Bonjour
Lettre recommandée avec avis de réception dans laquelle vous mettez en demeure votre employeur de vous verser au plus tard dans les 8 jours à la réception de votre lettre , votre dernier salaire et vos indemnités de congés payés.
Vous lui demandez également de tenir à votre disposition dans le même délai, tous les documents qu'il a obligation de vous remettre.
Vous précisez que faute d'avoir été payé et de vous être fait remettre les documents dans le délai précité, vous l'assignerez en référé devant le Conseil des Prud'hommes.
Vous garderez une copie de votre lettre.